

Ferdinand Walsin Esterhazy

Les dessous de l'affaire Dreyfus



l'affaire
DREYFUS

Je déclare que M^{rs}
Hayard frères, éditeurs, 78
boulevard S^t-Michel à
Paris sont les seuls éditeurs
en France autorisés à publier
mes révélations sur l'affaire
Dreyfus.

Esterhazy

Sommaire

INTRODUCTION

CHAPITRE PREMIER : Mon arrestation

CHAPITRE II : A la Santé

CHAPITRE III

CHAPITRE IV : Devant le Conseil d'Enquête

CHAPITRE V : Petit coup-d'œil en arrière

CHAPITRE VI : Comment j'ai quitté Paris

CHAPITRE VII : Rowland Strong et Rachel Beer

DEUXIÈME PARTIE

CHAPITRE PREMIER : Un crime de haute trahison

CHAPITRE II : L'enquête sur le traître

CHAPITRE III : L'arrestation

CHAPITRE IV : Nécessité de me défendre

CHAPITRE V : Mes relations avec S....

CHAPITRE VI : Déposition du commandant Esterhazy
devant la Chambre criminelle

INTRODUCTION

On se demande sans doute quel but je poursuis en publiant ce livre.

Des gens confortablement installés chez eux, sans soucis matériels, à l'abri de toute souffrance, pourvus de jolis titres de rente et munis de la considération distinguée de leurs concitoyens, m'en ont, paraît-il, blâmé par avance.

— Pourquoi un livre ? Que ne se tient-il pas tranquille ? ont dit ces honorables personnes.

Pourquoi ? Je vais le leur apprendre en peu de mots.

Pour deux raisons également impérieuses, quoique d'un ordre bien différent.

1° *Raison matérielle.* — Il faut que je vive et il faut que je fasse vivre les miens.

J'avais une solde et un grade qui étaient devenus toute ma fortune. Pour me récompenser de trente années bientôt accomplies de services que mes chefs ont vantés, M. Cavaignac, espoir des patriotes, tombeur putatif des dreyfusards, me les a enlevés, *sans même daigner ni me voir ni m'entendre.*

Faut-il donc que mes deux petites filles, elles aussi, soient sacrifiées à la discipline et à la raison d'Etat ?

J'estime qu'en fait de martyrs, c'est assez de moi.

2° *Raison morale.* — On ne s'est pas borné à faire matériellement à moi et aux miens tout le mal possible.

En m'arrachant mes épaulettes, on m'a enlevé mon honneur. Et c'est pourquoi je veux parler.

Tant que mes chefs m'ont couvert, tant qu'ils ne m'ont pas désavoué, je n'ai rien dit, je suis resté muet et impassible.

J'ai dédaigné les outrages sans nom déversés sur moi pendant un an par une presse immonde soudoyée par l'Allemagne et par les Juifs.

Une fois seulement j'ai eu à l'adresse de tous ces drôles un geste symbolique : le jour où j'ai bâtonné Picquart.

Mais puisqu'il a plu à M. Cavaignac, stylé par son chef de cabinet, M. le général Roget, de me briser, de me jeter comme une proie vivante à la meute, j'ai bien le droit, je suppose, de crier à l'assassinat.

Je n'en ai pas seulement le droit, j'en ai le devoir.

Je suis comptable vis-à-vis des miens, ceux du passé et ceux de l'avenir, du nom que je porte.

J'ai pu commettre des fautes dans ma vie privée, et mon grand tort a peut-être été seulement de ne les pas cacher comme font tant d'hypocrites. Dans tous les cas, cela ne regarde que Dieu, ma famille et ma conscience.

Mais dans ma vie militaire, et comme soldat, je ne veux pas être déshonoré.

J'ai été un bon soldat, un brave soldat ; tous les chefs sous les ordres desquels j'ai, servi l'ont reconnu.

J'ai été en outre un soldat dévoué à ses chefs, un soldat discipliné jusqu'à l'héroïsme.

C'est cela que je veux dire et prouver.

Que mes camarades de l'armée et que tous les Français qui aiment leur pays se rassurent.

Mon intention n'est point de faire commerce de secrets d'Etat : je laisse cela aux Dreyfus et aux Picquart.

Quand, il y a plus d'un siècle et demi, les miens vinrent mettre leur épée au service de la France, ce n'était point la trahison qu'ils lui apportaient, c'était leur sang

On ne renie pas l'armée quand on a eu cinq officiers généraux de son nom dans ses rangs, et qu'on a souffert pour elle un supplice que je ne voudrais pas voir appliquer à mon plus mortel ennemi.

On ne renie pas la France quand on a, pendant tant de générations, combattu pour elle sur tant de champs de bataille.

Je ne dirai donc dans ce livre que ce qui sera strictement utile à ma défense et je ne compromettrai volontairement personne.

Mais je suis résolu à me laver complètement de la honte imméritée que m'ont infligée les politiciens et leurs magistrats serviles.

Je dirai leurs intrigues, je dévoilerai leurs manœuvres, leurs abus de pouvoirs, leurs turpitudes ; je démontrerai qu'il vaudrait mieux être jugé par le rebut du bagne que par beaucoup de juges français aujourd'hui.

C'est pourquoi, avant d'aborder l'affaire Dreyfus proprement dite, sur laquelle je m'expliquerai plus tard en détails, je veux d'abord jeter quelque lumière sur les derniers événements auxquels j'ai été mêlé.

Mon livre commencera avec le ministère Brisson-Cavaignac-Sarrien, ministère acclamé à sa naissance par les patriotes, qui débuta en me déshonorant, en faisant de moi une épave, et qui a terminé sa carrière en organisant la révision du procès Dreyfus.

Le premier chapitre sera consacré à mon arrestation par M. Bertulus, juge d'instruction, cinq jours après le fameux discours de M. Cavaignac en réponse à l'interpellation de M. Castelain

Londres, le 15 novembre 1898.

CHAPITRE PREMIER

Mon arrestation

« Le juge d'instruction est en haut ». — Infâme dénonciation de mon neveu Christian. — Véritable invasion de mouchards — Une scène de cambriolage légal. — On me fouille sur toutes les coutures. — M. Bertulus, juge d'instruction. — A propos d'une note de *l'Agence Havan*, — On arrête aussi Mme Pays. — Et Diamant ? — Le sieur Hamard, sous-chef de la Sûreté. — Monsieur Bertulus est chez lui.

Le 12 juillet, j'arrivais le soir vers huit heures trente chez Madame Pays que je venais chercher pour dîner, lorsqu'un homme sortit de la loge du concierge et, très poliment, me dit à voix basse :

— Mon commandant, j'ai une triste mission à remplir : le juge d'instruction est en haut qui vous attend.

— Le juge d'instruction ? dis-je ; quel juge d'instruction, et qu'est-ce qu'il veut ?

Quelques jours auparavant, j'avais été prévenu que, cédant à certaines influences intimes, et à l'instigation surtout d'un juif de Bordeaux, avec lequel ce coup monstrueux se mijotait, paraît-il, depuis plusieurs mois déjà, mon neveu s'était un beau jour rendu tout de go chez Me Labori, l'avocat de Madame Dreyfus et de Zola, et lui avait raconté toute une série d'histoires ridicules, mélange de vrai et de faux, qui s'étaient terminées par une dénonciation formelle contre le colonel du Paty de Clam, Madame Pays et moi-même.

Quand on va chez un avocat pour lui demander un avis sur une affaire quelconque, on a l'habitude de lui payer sa consultation, et parfois même il en coûte très cher.

On m'avait affirmé que contrairement à cet usage, qui est général dans tous les pays du monde, mon neveu n'avait rien payé du tout à Me Labori, qui, tout au contraire, voyant en lui un auxiliaire précieux, s'était mis avec empressement à sa disposition à titre plus que gracieux.

J'avais raconté cette histoire à Madame Pays qui s'était, la pauvre femme, refusée avec indignation à y croire, et protestait, de toutes ses forces contre ce qu'elle appelait « d'atroces calomnies. »

Je ne voulus pas y attacher foi, moi non plus, et j'écrivis sur-le-champ à mon neveu pour lui faire part des bruits stupides qui couraient.

J'écrivis une fois, deux fois, trois fois. Mes trois lettres demeurèrent sans réponse.

Ce silence étrange, au moment où j'étais en droit d'attendre des protestations indignées, était de nature à me surprendre et m'étonna beaucoup en effet.

Je n'étais plus éloigné de penser que Christian avait pu commettre l'infamie dont on l'accusait ; mais je ne pouvais pas admettre qu'on pût ainsi tout d'un coup m'arrêter brutalement, sans même m'entendre et sans que j'aie été l'objet du moindre interrogatoire.

Je montai donc tranquillement l'escalier.

L'appartement était plein de monde.

Il y avait là Monsieur Thomas, substitut du procureur de la République ; Bertulus et son ineffable greffier ; Dominique (sic) André ; Hamard, sous-chef de la Sûreté et son secrétaire ; quatre agents de la Sûreté, plus — je les vis après — trois agents à bicyclette, deux chez le restaurateur en face, et deux sur la place Vintimille.

Tout était au pillage, les meubles ouverts, le contenu renversé, les armoires fouillées, et, au milieu de ce branle-bas, à peine étais-je entré que Bertulus, sortant de la chambre, comme un diable d'une boîte, se précipite dans le salon et, m'apercevant, s'écrie :

— Emparez-vous de lui ! Saisissez le, fouillez-le à fond !... Mais tenez-le ! Tenez-le dans ! et autres ; vociférations du même genre inspirées par la plus intense des frousses...

Deux agents me tenaient par les bras, un troisième à bras-le-corps.

Les opérations de la fouille commencèrent et furent menées à bien, comme on peut le croire, de la manière la plus consciencieuse du monde.

Je dois pourtant rendre justice aux agents : quoique intimidés par la figure d'énergumène de Bertulus, qui les avait tout à l'heure excités de la voix et du geste, ils y mirent toute la douceur possible.

Après s'être assuré que j'étais, vigoureusement tenu, ledit Bertulus, me regardant avec les yeux d'un magnétiseur qui veut endormir « la jeune personne au sommeil extralucide annoncée à l'extérieur », me dit d'une voix aussi caverneuse que nasale. (Tous ceux qui ont approché Bertulus savent en effet que la nature, prodigue à son endroit, l'a doué d'un organe extraordinaire qui fait qu'il a toujours l'air de se moucher dans sa bouche.

Donc, faisant jouer ce singulier appareil vocal, il me dit :

—Je suis M. Bertulus, juge d’instruction.

Me reconnaissez-vous ?

— Je crois foutre bien, répondis-je, avec le sang-froid des vieilles troupes, à ce justiciard écumant.

Bertulus. —Je vous arrête !

Moi. — Et peut-on savoir pourquoi ?

Bertulus — Pour faux et usage de faux !!!

Moi. — Ah ! vraiment ! Et depuis quand ça vous est-y venu, cette idée-là ?

Bertulus. — Vous le saurez demain. Nous allons continuer les perquisitions.

Vous reconnaissez que vous n’êtes pas ici chez vous ?

Moi. — Parfaitement. Faites ce que vous voudrez.

Là dessus, Bertulus, après avoir fait retourner le lit dans tous les sens, déchiré un rideau, secoué le ciel-de-Et, passa et me fit passer dans la salle à manger où André (Dominique), qui souriait d’un air méphistophélique. se mit à gribouiller avec fureur.

— Pourrais-je savoir, demandai-je à Bertulus, si c’est de vous-même que vous procédez à mon arrestation ?

Bertulus. — NON, UNE PAREILLE MESURE N’AURAIT PAS ÉTÉ PRISE PAR. MOI SANS EN AVOIR RÉFÉRÉ. ELLE A ÉTÉ DÉCIDÉE PAR LE GOUVERNEMENT.

Le substitut présent ne démentit point cette affirmation, et Bertulus, prenant un dossier, me montra un grimoire quelconque signé : *Feuilloley*.

J'ai appris plus tard, avec surprise, que le lendemain une note de *l'Agence Havas* rejetait toute la responsabilité sur Bertulus.

Ces gens là n'ont même pas le courage de leurs actes !...

Moi. — Et l'autorité militaire est-elle avertie ?

Bertulus. — Certainement, puisque la décision a été prise par le Gouvernement.

Mais n'espérez pas vous soustraire à la juridiction civile.

Ah ! c'est fini, cette comédie ! Il faut que cela cesse.

Je vous tiens, cette fois, et vous ne m'échapperez pas !

— *Moi, très tranquillement.* — Ça, c'est ce que nous verrons.



Un homme de garde en permanence contre ma porte, me regardant par mon judas.

Mais, je voudrais, en attendant, prévenir Me Tezenas. Madame Pays pourra le faire prévenir !

Bertulus. — Je l'arrête aussi ! Je ne lui ai encore rien dit, mais je l'arrête.

Pendant ce dialogue, Bertulus avait toujours soin d'avoir un agent entre lui et moi. Il redoutait peut-être que je ne lui plongeasse dans le sein un fer homicide.

J'avais été cependant furieusement fouillé !

A ce moment, je voulus rattacher la boucle de mon gilet qu'on avait défait, et je mis les mains derrière mon dos :

— Tenez-le ! cria Bertulus, d'une voix étranglée...

Moi. — Mais, foutre, vous n'allez cependant pas m'empêcher de rajuster ma culotte.

Et vous savez que je n'ai pas dîné !

Bertulus. — Moi non plus.

Moi. — Ça, par exemple, je m'en contrefiche.

Est-ce qu'on peut fumer dans votre prison ? parce que, dans ce cas, je vais emporter ma pipe.

Bertulus. — Oui, vous pourrez fumer *jusqu'à ce que vous soyez condamné.*

Moi. — Charmant !

A ce moment, Madame Pays entra, et la prévins qu'on l'arrêtait aussi.

La pauvre femme qui, depuis six heures du soir, avait été abominablement pressée de questions, bousculée, ahurie par ces drôles, fit preuve d'un remarquable sang-froid.

— Ah ! dit-elle simplement... Et, après une légère pause :

— Est-ce que vous arrêtez aussi Diamant ?

Diamant, c'était le chien. La brave bête qui est douce comme un mouton et n'a jamais aboyé après personne, grognait furieusement contre « Petit Lulus » et ses acolytes.

Enfin, après que ces Messieurs de la justice et de la police eurent mis sous scellés des tas de paperasses qui remplissaient un sac de voyage et un énorme carton à chapeau, confectionné en outre quelques autres scellés spéciaux, nous fûmes emmenés, moi à la Santé, Madame Pays à Saint-Lazare, avec une escorte, pendant que d'autres agents accompagnaient la voiture aux scellés, et que Bertulus et Monsieur Thomas se rendaient à mon domicile, rue de la Bienfaisance, bien que l'appartement fut vide depuis plusieurs semaines.

Il était onze heures.

Depuis six heures du soir, cette scène durait.

A côté de l'inqualifiable conduite de Bertulus et de son greffier, du sous-chef de la sûreté Hamard, cet ancien trompette d'artillerie qui gardait son chapeau sur la tête tout le temps et crachait dans tous les coins, je dois rendre hommage à l'attitude du substitut du procureur de la République qui, lui, se montra d'une réelle correction, et qui,

ai-je appris depuis, était intervenu pour dire à Madame Pays que Bertulus interrogeait :

— Vous savez, madame, que vous êtes libre de ne pas répondre.

Un mot de Bertulus, pour finir :

Un rédacteur du *Temps*, prévenu sans doute par ses amis de la Préfecture, était arrivé presque en même temps que toute la bande.

La porte était ouverte. Il était entré le chapeau sur la tête, s'était approché de Bertulus et lui avait parlé.

Madame Pays, révoltée, l'avait prié de sortir, lui disant qu'il n'avait aucun titre à être chez elle.

— *Vous êtes chez moi, ici*, dit alors magistralement Bertulus, *et vous Têtes plus chez vous.*

Monsieur restera !

Bertulus et Monsieur Thomas partirent d'abord.

Une partie des agents emmenèrent ensuite Madame Pays, tandis que d'autres me conduisaient à la Santé, en passant par la rue de la Bienfaisance.

Un des agents restés en haut nous dit au moment où nous parûmes :

— Eh bien ! mon commandant, vous ne vous épatez pas, ni Madame non plus !

— Non, mon garçon, lui répondis-je ; il en faudrait d'autres que Bertulus pour me troubler !

J'avais oublié de dire que j'avais formellement refusé de signer quoi que ce fut, même les scellés.

Madame Pays avait suivi mon exemple.

CHAPITRE II

A la Santé

Ma cellule. — Une consigne rigoureuse. —La justice sous saint Louis et sous Brisson. —Par qui mon neveu Christian fut amené chez le juge Bertulus. —La Magistrature que l'Europe nous envie. —Je refuse de monter dans le « panier à salade. — Un traquenard de Bertulus. —La chasse aux « plumes d'autruches ». —Pendant les « entr'actes ».

Quand j'arrivai à la Santé, il était onze heures et demie du soir passées.

Toutes les boutiques étaient fermées dans ce quartier désert ; il n'y avait plus moyen d'avoir à manger.

Or, et quoiqu'en aient dit les journaux dreyfusards, le robuste appétit dont m'a doué la nature ne m'a jamais abandonné, mêmes aux heures les plus critiques.

Je crevais littéralement de faim.

Un des agents qui m'avaient amené eut la complaisance d'aller faire ouvrir une gargotte du voisinage, d'où il me rapporta une omelette, un morceau de pain et une demibouteille de vin blanc.

Quand j'eus dévoré ce frugal repas, ce qui ne demanda pas beaucoup de temps, je fus conduit à ma cellule avec beaucoup d'attention de la part de ces braves gardiens, dont je dois dire tout de suite que j'eus constamment à me louer pendant le cours de ma détention, ainsi du reste que de tout le personnel de la prison. Depuis le directeur

jusqu'au plus humble gardien, je leur offre ici à tous l'expression de ma plus sincère gratitude.

Les cellules des prisons françaises ont été maintes fois décrites.

Celle que j'occupais était au rez-de-chaussée.

C'était une vaste pièce, très haute de plafond, blanchie au Ripolin et d'une éblouissante propreté, éclairée par une fenêtre à verre strié qui empêchait la vue, fenêtre située d'ailleurs très haut et dont la partie supérieure seule s'ouvre au moyen d'une longue tige de fer.

Elle est meublée d'un lit en fer de la dimension d'un lit de troupe fixé à la muraille par une sorte de charnière qui permet de le relever et de l'appliquer contre le mur ; d'une tablette également fixée à la muraille contre laquelle elle peut s'appliquer et qui sert à la fois de table de salie à manger et de table-bureau ; enfin d'une chaise en bois attachée au mur par une longue chaîne de fer.

Dans un coin, un appareil indispensable avec une énorme chasse d'eau qui enlève toute odeur.

Au-dessus, un robinet qui donne de l'eau à volonté pour boire et pour la toilette.

En face, deux tablettes fixes surmontant un porte-manteau.

Au-dessus de la table, une lampe électrique ; au-dessous, un appareil de chauffage tubulaire pareil à ceux qui sont en usage sur les navires, et qui permet en hiver de ne jamais laisser baisser la température au-dessous de quatorze degrés.

En somme, au point de vue matériel, une installation très propre et très supportable.

Le premier soir, on me fit mon lit.

Depuis, c'est moi qui l'ai fait chaque jour.

Je me couchai, et dormis, on le comprendra sans peine, fort médiocrement.

Dans la porte de la cellule se trouve un judas qui s'ouvre, et par lequel on peut, sur une petite tablette, déposer la gamelle et autres objets. Au-dessus de ce judas est un trou qui permet de voir, même quand le judas est fermé.

Dès que la nuit arrive, on ouvre le judas tout grand ; la lampe électrique est allumée, remplissant la cellule d'une clarté éblouissante, et des hommes de garde se promènent sans relâche dans les couloirs, regardant dans chaque cellule le prisonnier qui n'est pas seul un moment, qui ne peut échapper même un instant à cette surveillance ininterrompue.

La consigne donnée par Bertulus pour moi était encore plus sévère :

« Ne laisser k prévenu communiquer avec personne, si ce n'est avec son défenseur ; exercer sur lui une surveillance constante pour qu'il n'attente pas à ses jours. »

En exécution de ces prescriptions rigoureuses, on me refouilla encore une fois, *en chemise*; on m'enleva les lacets de mes bottines ; un homme de garde spécial resta en permanence contre ma porte, me regardant par mon judas qui, contrairement à ce qui se passait pour les autres prisonniers, demeura ouvert *jour et nuit*

A vrai dire, cette surveillance de choix ne dura pas très longtemps ; sa férocité diminua progressivement au fur et à mesure que le prisonnier ! de la prison put se convaincre qu'elle était aussi parfaitement inutile que ridicule.

Mais je fus au secret pendant tout le temps, c'est-à-dire que durant mes trente jours d'emprisonnement à la Santé, je ne vis personne que mon défenseur et son secrétaire, et que je ne reçus d'autres visites que celles du directeur de la prison, du contrôleur et du médecin en chef.

Plus heureux que moi, Picquart, qui ne tarda pas à venir me rejoindre, pouvait recevoir à peu près qui bon lui semblait. Les Ranc et les Trarieux se succédaient dans sa cellule, et c'est tout juste s'ils n'y restaient pas à coucher.

Il est vrai que Picquart n'avait pas comme moi l'honneur de posséder pour juge d'instruction Monsieur Bertulus, l'aimable, et courtois, et charmant petit Lulus. Un tel honneur doit consoler de bien des désagréments !

Arrêté le 12, et mis ainsi au secret le plus absolu, je ne fus interrogé ni le 13 ni le 14.

Le 14, je reçus une carte-télégramme de Me Tezenas. me prévenant qu'il avait demandé le 13 à me voir, qu'il avait envoyé trois fois au cabinet de Bertulus et, je crois même, à son domicile particulier, et qu'il n'avait pu obtenir l'autorisation demandée.

Bertulus me laissait *mitonner*.

Ce ne fut que le 15 au matin que les portes de la prison s'ouvrirent enfin devant mon défenseur, et encore y eut-il un accroc ce jour-là parce que Me Tezenas n'ayant pu venir

en personne, il fallut une nouvelle et spéciale autorisation pour son secrétaire, Me Jeanmaire, venu à sa place.

Ainsi que j'en fis la remarque, une ordonnance de saint Louis prescrit que nul ne pourra être arrêté sans être interrogé dans les vingt-quatre heures qui suivront son arrestation, et elle ajoute que si le prévenu n'a point été interrogé dans ce laps de temps, il devra être relâché.

Sous la République de Brisson, on peut être à l'improviste arrêté, fouillé, emballé, séquestré dans une cellule, suivant le bon plaisir d'un Bertulus, et avec une brutalité que n'ont jamais pu dépasser les rudes sergents d'armes de Louis IX. Et, soixante-cinq heures après, on n'a pas encore vu la figure du chat-fourré qui jouit d'un pouvoir égal à celui de Louis XIV!

Le 15, je reçus donc la visite de Me Jeanmaire qui me fit demander au parloir des avocats, et m'expliqua *grosso modo* l'immonde délation de mon neveu Christian, et sa démarche près de Labori et de Picquart. CAR C'EST PICQUART QUI VINT TROUVER BERTULUS, SON AMI, ET LUI EXPLIQUER QU'IL N'AVAIT QU'A MANDER LEDIT CHRISTIAN A SON CABINET, QUE CELUI-CI SE FERAIT UN PLAISIR DE LUI DÉGOISER TOUTE SON AFFAIRE.

Au cours des interrogatoires, dans un moment d'expansion, Bertulus racontant comment cela était arrivé et ne pouvant, malgré tout, s'empêcher de trouver la conduite du témoin Christian assez méprisante et de le dire, eut cette phrase charmante :

— « QUAND LE COLONEL PICQUART VINT M'ANNONCER CETTE NOUVELLE, JE NE POUVAIS Y CROIRE : C'ÉTAIT TROP DE VEINE !

J'ALLAIS CLASSER L'AFFAIRE QUI DURAIT DÉJÀ DEPUIS HUIT MOIS ET QUE J'AVAIS FAIT TRAINER LE PLUS LONGTEMPS POSSIBLE, ET QUAND J'APPRIS L'AFFAIRE CHRISTIAN, JE DIS : C'EST INVRAISEMBLABLE, IL FAUT ÊTRE TRÈS PRUDENT ; C'EST UN BATEAU ! »

Ainsi, de l'aveu même de Bertulus, toute l'affaire des prétendus faux Blanche et Speranza était basée sur la déposition infâme et mensongère de mon misérable parent, déposition obtenue à l'aide de moyens que n'ont ignorés ni M. Sarrien, garde des Sceaux, ni M. Cavaignac, ministre de la Guerre.

Ni l'un ni l'autre cependant ne sont intervenus pour empêcher le magistrat notoirement affilié au syndicat Dreyfus, ami intime de Picquart, de nous arrêter, Madame Pays et moi, et de nous maintenir en prison et au secret pendant trente jours !

Le gouvernement s'est borné pour tout potage à envoyer le lendemain à l'*Agence Havas* une note de quelques lignes pour rejeter sur Bertulus toute la responsabilité de ces procédés inqualifiables. Mais c'est le seul blâme dont ait été l'objet le juge dreyfusard, auquel on n'a point osé enlever l'instruction plus tard, lorsque se sentant soutenu par la bande des révisionnistes dont il faisait partie depuis le premier jour, il se mit en révolte ouverte contre ses chefs.

On se moquait pas mal en vérité des maigres accusés que nous étions, et on eût volontiers jeté nos cadavres à la meute. Mais on s'aperçut bientôt que la meute ne s'en contenterait pas, qu'elle visait une proie plus iché, et c'est alors que se fit sentir vigoureusement « l'action gouvernementale ».

Aujourd'hui que cette fameuse « action gouvernementale » elle-même a été brisée comme un fêtu de paille par la formidable coalition de la Juiverie et de l'Etranger, aujourd'hui que tout est désemparé, que l'Etat-Major général est par terre, que l'armée est chaque jour couverte des plus sales outrages, que Dreyfus enfin triomphe contre la France, on trouve qu'on ne m'a pas suffisamment martyrisé, et on veut m'achever en me livrant de nouveau... à Bertulus (!) en ressuscitant une ridicule plainte en escroquerie qui n'a jamais tenu debout ni en fait ni en droit, comme je le prouverai, et que le plaignant lui-même —mon neveu Christian, toujours ! — avait abandonnée.

Voilà qui donne, n'est-il pas vrai, une fière idée de la magistrature française et des politiciens auxquels elle obéit servilement !

Au moment de mon arrestation, je souffrais depuis quelques jours d'une congestion du poumon, ce qui m'arrive assez fréquemment.

Pendant la perquisition rue de Douai, il faisait une chaleur atroce, augmentée encore par la foule entassée dans l'appartement et que toutes les lumières qu'on avait allumées pour faciliter aux estafiers de Bertulus leurs cambriolages rendait absolument intolérable.

On avait dû ouvrir toutes les portes, j'avais été tout le temps dans un courant d'air, et ma congestion était devenue très violente.

Le docteur de Beauvais, médecin en chef de la Santé, m'avait prescrit des ventouses et de la teinture d'iode, et m'avait mis comme nourriture au régime de l'infirmerie.

J'étais donc le 15 encore fort souffrant.

Bertulus ayant jugé bon de ne pas me donner d'autorisation pour prendre un fiacre à *mes frais*, il me fallait, pour me rendre à l'instruction, monter dans la voiture cellulaire, *vulgo* « panier à salade ».

Je m'y refusai, en raison de mon état de santé, et Bertulus, suivi du *fidelis Achates*, Dominique André, — se rendit à la Santé, avec les scellés.

Madame Pays y fut également conduite. C'est ce jour-là que se place une scène qui mérite d'être racontée.

On sait qu'aux termes de la loi nouvelle sur l'instruction, les prévenus ne peuvent être interrogés qu'en présence de leurs avocats.

Grâce aux manœuvres de Bertulus, Me Jeanmaire n'était arrivé à Saint-Lazare qu'au moment où Madame Pays venait d'en sortir pour être conduite à l'instruction dans la voiture cellulaire (car pour elle, comme pour moi, l'autorisation de prendre un fiacre n'avait pas été donnée par Bertulus, elle ne le fut que le lendemain). Il avait donc été impossible de la prévenir que le juge n'avait pas le droit de l'interroger hors la présence de son avocat.



Madame, les plumes d'autruches sont inabordable s encore en ce moment : nous les aurons plus tard

Violant ouvertement la loi nouvelle, Bertulus, à l'arrivée de la voiture cellulaire, monter la prisonnière seule, *sans avocat*, dans son cabinet et entama avec elle une conversation amicale à laquelle la pauvre femme, ahurie par cette arrestation si imprévue, par ces trois jours de secret, et par les grimaces de ce pâtre sinistre, se laissa un instant prendre.

Bertulus lui dit qu'il devait faire une chaleur horrible en prison, qu'elle devait y être bien mal ; que, si elle voulait, il ne tenait qu'à elle d'être mise en liberté de suite. En un mot, il se montra pressant, insinuant, cauteleux, hypocrite et fourbe, et, pour cela, il n'eut qu'à laisser parler sa nature.

Madame Pays lui répondit d'abord sèchement :

— Vous pouvez me garder en prison tant que vous voudrez ; ça m'est égal.

Mais il revint à la charge. Il lui dit que l'accusation de faux et d'usage de faux portée contre moi était très grave.

— Quel faux et quel usage de faux, s'écria Madame Pays. Où avez-vous qu'il ait commis des faux ?

M ; Estérhazy n'a rien à craindre de vous. D'abord, chaque fois qu'il a fait quelque chose, c'était toujours en exécution d'ordre de ses chefs.

Bertulus. — C'est précisément ce que je vous disais. L'affaire est très sérieuse, très grave. Oh ! oui, très grave !

Vous n'êtes pas les seuls compromis. Il y en a, et il y en aura surtout beaucoup d'autres, de gros, de très gros personnages....

Madame Pays, ironiquement. — Vous allez peut être arrêter tout l'Etat-Major ?

Bertulus (avec une politesse exquise et un sourire charmant). — MADAME LES PLUMES D'AUTRUCHE SONT INABORDABLES. ENCORE EN CE MOMENT : NOUS LES AURONS PLUS TARD !

(Tout le monde sait que les généraux portent des plumes d'autruche à leurs chapeaux).

Et là-dessus, dès son arrivée à la Santé, avant de procéder à l'examen des pièces saisies, avant toutes choses, M. Bertulus, juge d'instruction qui venait de violer la loi qui protège l'accusé, mit en demeure Madame Pays de répéter les réponses qu'il lui avait extorquées quelques minutes auparavant dans son cabinet, au Palais de Justice.

Déjà, il se préparait à les dicter au greffier André.

— Vous n'avez pas compris du tout, dit alors Madame Pays ; je vous ai dit que j'avais écrit un télégramme pour M. Esterhazy, mais ce n'est pas de cela du tout qu'il s'agissait.

— Vous avez ce cynisme, vous avez cette audace de nier !
vociéra Bertulus.

Eh bien, cela ne se passera pas comme cela !

Je vais dresser procès-verbal de l'incident.

Et effectivement, M. Bertulus, juge d'instruction, dresse un procès-verbal pour constater qu'au mépris de la loi il avait, foulant aux pieds le droit, cherché à arracher des aveux à un prévenu — à une femme ! — en dehors de son défenseur...

Au reste, au cours des interrogatoires, dans- un de ces moments de répit (car les interrogatoires duraient six ou sept heures) qu'il appelait des *entr'actes*, et où ce singulier magistrat devenait tout à coup un homme du monde fort aimable, Bertulus, causant avec mes défenseurs, déplorait cette nouvelle loi avec des lamentations tout à fait comiques, et racontait avec un cynisme professionnel véritablement stupéfiant quelques bons tours joués, sous l'empire de l'ancienne loi, à des accusés qu'il avait su habilement « cuisiner ».

Il eut un jour cette phrase lapidaire que j'écrivis sur-le-champ :

— « Avec cette nouvelle loi, il n'y a plus moyen de rien faire : c'est la sauvegarde des accusés. Elle me rend la tâche impossible. »

Le cardinal Ximénès, l'e grand inquisiteur d'Espagne, aurait parlé en ces termes de la suppression de la torture, avec cette différence que c'était en même temps un anachorète, un soldat intrépide, un ministre de génie.

CHAPITRE III

Bertulus confisque nos papiers. — Bertulus s’amuse tout seul. — Le juge et la martingale. — Au temps de la Fronde. — Brisson et Cavaignac. — Une entrevue nocturne. — Le colonel Henry chez Bertulus. — La tragédie du Mont-Valérien. — On me confronte avec Christian. — Un drôle de greffier. — Pour corser un dossier. — Picquart devient mon sauveur. — M. Cavaignac et Napoléon Ier.

Près de trois longues, interminables séances furent consacrées à l’examen des pièces saisies, et, non seulement tout ce qui pouvait avoir trait de près ou de loin aux télégrammes incriminés fut mis et gardé sous scellés, mais encore tous les papiers saisis, les plus insignifiants, comme les plus personnels : mon livret de solde, les lettres particulières innombrables que j’avais reçues de milliers de personnes (heureusement, beaucoup de lettres d’officiers étaient en lieu sûr) ; des pièces qui établissaient les arrangements survenus plusieurs mois auparavant avec mon neveu, sa mère et moi et prouvaient que la plainte en escroquerie qu’il devait déposer quelques jours plus tard ne pouvait pas, s’il y avait eu des juges, être prise une seule minute en considération ; des lettres nombreuses de mes chefs n’ayant aucun rapport avec l’affaire pour laquelle j’étais arrêté, tout, jusqu’à mon carnet de chèques et, en même temps, des lettres d’amis, le contrat passé avec MM. Fayard, éditeurs, toutes pièces dont j’ai eu depuis un pressant besoin.

Bertulus mit également sous scellés tous les papiers particuliers de Madame Pays qui n’avaient absolument rien à faire, bien entendu, avec toutes ces histoires.